

LA VALORISATION DES FONDS

L'une des principales missions d'EDF Archives est de valoriser ses fonds patrimoniaux. Il s'agit de mettre en lumière les éléments remarquables, des fonds particuliers (iconographiques, techniques, thématiques), ainsi que le travail des archivistes, à travers plusieurs actions :

- L'organisation de divers événements : expositions temporaires dans ses locaux, parfois itinérantes, conférences (Archivales, Fondation EDF), séminaires scientifiques (Doctoriales), en partenariat avec le Comité Histoire de la Fondation EDF, la Direction de la Communication Groupe, d'autres institutions.
- L'animation du site Internet d'EDF Archives : <https://archives.edf.com/accueil>

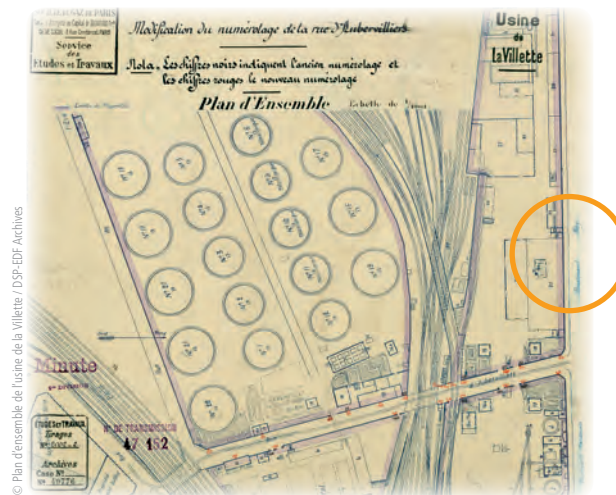


- L'accueil des chercheurs en salle de lecture dans des conditions optimales. Sont mis à disposition sur place : des instruments de recherche, des ouvrages de référence sur l'histoire de l'électricité, ainsi que diverses publications.



CONTACT

EDF – DSP – CSP AOA & Services – DESS
Pôle ARDECo – EDF ARCHIVES
7, Boulevard Ney – 75018 PARIS
Courriel : archives-patrimoine@edf.fr



ACCÈS

MÉTRO : ligne 12, station Porte de la Chapelle
RER : ligne E, station Rosa Parks
TRAM : ligne 3bis, arrêt Porte d'Aubervilliers
PARKING : contacter EDF Archives

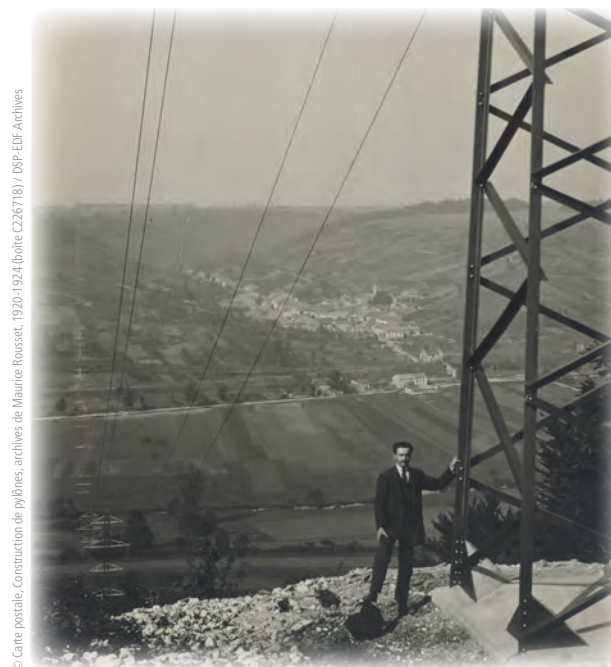
ACCUEIL EN SALLE DE LECTURE

HORAIRES : de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi
ACCESSIBILITÉ : personnes à mobilité réduite
RENDEZ-VOUS : nous écrire au préalable à cette adresse archives-patrimoine@edf.fr



Archives historiques Un patrimoine unique

Les fonds d'EDF Archives



Notre mission : collecter, conserver, communiquer et valoriser le patrimoine archivistique du Groupe EDF.

“Connaître le passé, maîtriser le présent et préparer l'avenir de l'Entreprise, des individus et de l'État.”

EDF Archives - Pôle ARDECo
(PÔLE ARCHIVAGE REPROGRAPHIE DOCUMENT EXPERTISE CONSEIL)

Dans le domaine de l'archivage, le pôle ARDECo assure ses activités d'expertise-conseil sous la marque EDF Archives.

L'HISTOIRE DES ARCHIVES D'EDF

La nationalisation, votée le 8 avril 1946, a rassemblé près de 2400 entreprises de production, de transport et de distribution d'électricité et 264 sociétés gazières. Englobant l'ensemble des biens, la nationalisation s'est étendue logiquement aux archives.

Nécessaires à la reprise d'exploitation des installations et à l'indemnisation due à chaque entreprise expropriée, les archives furent centralisées au Secrétariat Général. Certaines restèrent dans les centres d'exploitation où elles étaient utiles. Une fois l'indemnisation terminée, EDF a fait construire à Blois, en 1968, un bâtiment destiné à recevoir ces documents.

Aujourd'hui, les archives historiques sont conservées à Paris et peuvent être consultées en salle de lecture.



Les archives d'EDF participent à la transmission des savoirs, des savoir-faire et des compétences, à la consolidation de l'identité de l'Entreprise et à l'édification de l'histoire nationale, collective et individuelle.



À la fois archives publiques et archives privées, les fonds d'EDF sont sous le contrôle scientifique et technique du Service Interministériel des Archives de France (SIAF).

LES GRANDS FONDS D'ARCHIVES

Les fonds d'EDF sont principalement constitués de documents papier, dont de très nombreux éléments remarquables (lettre de Louis Pasteur, dessins techniques, illustrations aquarellées).

Mais ces fonds comportent aussi des phototypes variés (plaques de verre, négatifs, diapositives, tirages photographiques), des films (16 et 35 mm, vidéos) et des enregistrements audios (vinyles).

Fonds des Ex-Sociétés

Ce fonds est constitué des archives des anciennes sociétés qui assuraient la production, le transport et la distribution d'énergies avant la création, en 1946, des deux établissements publics, EDF et GDF.

Le fonds des sociétés nationalisées est le fruit d'une sélection opérée à cette époque par un service en charge de la liquidation, c'est-à-dire de l'indemnisation des anciens actionnaires et de l'intégration des salariés. Les documents couvrent l'histoire de nombreuses entreprises.

Ces archives, entièrement inventoriées, ont fait l'objet avant classement définitif d'une publication en deux tomes, *Mémoire écrite de l'électricité et du gaz, les archives des anciennes sociétés EDF-GDF*.

Fonds EDF

Ce fonds est constitué de documents versés par les fonctions centrales des grandes directions et de la Présidence. Ceux-ci ont une prédominance à caractère décisionnel et administratif.

Par conséquent, peu de documents purement techniques sont conservés par EDF Archives.

Fonds mixte EDF-GDF

Ce fonds est constitué des archives des Directions dont l'activité est mixte, EDF et GDF. Ce fonds, à l'instar du fonds EDF, est classé par grande activité du Groupe EDF :

Production, Transport, Distribution, Équipement, Recherche, Finance, Juridique, Personnel.

LA CONSTITUTION DU PATRIMOINE

Trois modes de collecte des archives historiques

- Après avoir été sélectionnées comme telles lors du processus d'évaluation du sort final par EDF Archives.
- Par don ou dépôt de particuliers, scientifiques, associations.
- À la suite du signalement d'un dirigeant, service, agent ou archiviste.

Les archives historiques n'appartiennent plus au service propriétaire mais relèvent de la responsabilité de l'entreprise.



Les critères de sélection

Après analyse du contenu des documents et de leur contexte de création, EDF Archives sélectionne les archives en fonction de plusieurs critères. Les documents doivent :

- Être des témoignages ou preuves de l'activité de l'entreprise :
 - relatifs à la conduite des affaires les plus importantes pour l'entreprise, en termes de stratégie, de politique, de personnel ;
 - établissant des droits ou des engagements ;
 - statistiques ou récapitulatifs (ex. : les rapports annuels) ;
 - techniques en s'appuyant sur l'avis d'experts ou d'historiens spécialisés, si besoin ;
 - renseignant sur l'environnement social et sociétal de l'entreprise.
- Être intéressants pour l'orientation de la recherche scientifique dans diverses disciplines (histoire, géographie, sociologie, environnement, économie).
- Compléter les fonds existants (série à compléter).
- Être remarquables (âge, rareté, unicité de la période, intérêt esthétique, état de conservation, authenticité).